

MINI-GUIDE APPEL FRIA 2023

Version anglaise : [cliquez ici](#)

Règlement FRIA : [cliquez ici](#)

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS [e-space](#) pour soumission électronique :
MARDI 4 JUILLET 2023.

INSTRUMENTS		APPEL FRIA 2023		
		DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE		
		CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
1 ^{re} bourse	FRIA-B1	Jeudi 24 août à 14h*	Mercredi 30 août à 14h	Vendredi 1 ^{er} septembre à 14h
2 ^{de} bourse	FRIA-B2			

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. Le proposant ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, il est tenu de s'assurer de la soumettre dans les délais.

- Pour les boursiers pouvant bénéficier d'un renouvellement de la bourse (FRIA-B2), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [e-space](#).
- Les candidats à une 1^{ère} bourse FRIA seront soumis à une épreuve orale. Le Bureau du Conseil d'administration (CA) du F.R.S.-FNRS a décidé que celle-ci se déroulerait **obligatoirement dans les locaux du F.R.S.-FNRS** situés rue d'Egmont, 5 à 1000 Bruxelles.

Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats qui se trouveraient dans l'impossibilité de se déplacer sont priés de dûment justifier leur situation par courriel à l'adresse auditions-jurys@frs-fnrs.be dans les plus brefs délais. Les courriels seront examinés au cas par cas par le Bureau du CA ou la Secrétaire générale du F.R.S.-FNRS.

Les dates des jurys sont disponibles [ici](#).

L'heure précise de l'épreuve orale ainsi que les modalités pratiques seront communiquées début octobre.

- Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du FRIA de décembre. Les 1^{res} bourses débiteront le 1^{er} octobre 2023, les 2^{des} bourses débiteront le 1^{er} janvier 2024.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument, des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

1 ^{ÈRE} BOURSE	FRIA-B1
2 ^{NDE} BOURSE	FRIA-B2

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

2.2 Dates limites de réception

DATES LIMITES 2023		TYPE DE DOCUMENT
1 ^{ÈRE} BOURSE	Mercredi 30 août à 14h	Lettre d'avis du promoteur, structurée selon le fichier modèle
	Samedi 30 septembre	Annexes (voir point 2.1) ²
		Lettres d'avis de : - 2 personnes de référence (différentes du promoteur) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, structurées selon le fichier modèle , - 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agricole, structurées selon le fichier modèle , qui seront contactées par le F.R.S.-FNRS.
		Classement ² complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent
		Publications acceptées après la date limite de validation candidat ²
2 ^{ÈME} BOURSE	Mardi 31 octobre	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)

3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2022

3.1 [Règlement](#)

Périmètre de l'article 4

Étant donné le caractère interdisciplinaire de certaines formations, les titulaires d'un des grades académiques de master (ou équivalent) ci-dessous peuvent postuler indistinctement au FRIA ou au FRESH moyennant le soutien explicite du promoteur et de l'instance locale en charge des inscriptions au doctorat (Commission doctorale) :

- Sciences de la santé publique
- Sciences géographiques
- Sciences psychologiques et de l'éducation
- Sciences et gestion de l'environnement
- Agroécologie

Pour ce faire, le candidat devra joindre à son formulaire de candidature le [document](#) attestant du soutien du promoteur concernant le choix de l'instrument.

3.2 Création jury PE11 – Suppression du PE8 – jury 3

Sur décision du Conseil d'administration du FRIA, afin d'aligner l'évolution de la classification des panels ERC aux jurys FRIA, un nouveau jury consacré au nouveau panel PE11 dédié à l'ingénierie des matériaux et au développement de matériaux avancés a été créé, entraînant la suppression d'un des 4 jurys de la thématique PE8.

² À charger ou à indiquer, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour le candidat.

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Renouvellement des bourses

Les candidatures à une 2nde bourse sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.2 Domaines et thématiques jugés prioritaires par le Gouvernement Wallon

Étant donné que les bourses FRIA sont réservées à des diplômés de l'enseignement universitaire qui se **destinent à faire carrière dans la recherche dans l'industrie ou dans l'agriculture, les candidats sont invités, si leur projet présente effectivement des applications industrielles ou agronomiques**, à court, moyen ou long terme, à choisir un ou des domaines et thématiques repris dans la [liste](#).

Le jury vérifie si le projet de recherche répond au critère additionnel « applicabilité du programme de recherche » ainsi que l'orientation « industrie et agriculture » et se prononce également, le cas échéant.

4.3 Une seule candidature FRIA/FRESH

Les candidats ne peuvent postuler qu'à un seul instrument ([FRIA](#) ou [FRESH](#)) la même année.

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour le candidat.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Parcours académique
	Prix et distinctions honorifiques (max. 5)
	Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) du candidat, structurée selon le fichier modèle ➤ Tel que précisé à la section 2.2, les candidats peuvent ajouter jusqu'au 30 septembre les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat.
	Titre du mémoire
SON PROJET DE RECHERCHE	Titre en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus) ➤ Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS .
	Choix de la thématique et du jury ➤ Le candidat choisit la thématique souhaitée pour l'évaluation de son dossier et le jury au sein de cette thématique.

	Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative, complétés par des mots-clés libres éventuels. ➤ <i>Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs correspondant à la thématique sélectionnée, il devra justifier dans le formulaire le choix de la thématique.</i> À compléter obligatoirement via le fichier modèle : FRIA-B1 (FR / EN) - FRIA-B2 (FR / EN). La description du projet (4 pages max.) est organisée en 4 parties : 1. Objectifs de la recherche 2. État de l'art 3. Projet de recherche 4. Plan de travail Les graphiques et tableaux (2 pages max.) sont autorisés en sus des 4 pages. Une bibliographie de référence (1 page max.) doit être incluse et classée par ordre d'apparition dans le texte. Un résumé de la 1^{re} année de thèse pour les candidats à une 1^{re} bourse 2^e année uniquement. Les candidats à une bourse FRIA peuvent présenter dans leur dossier une justification des perspectives industrielles ou agronomiques de leur projet (voir point 4.3).
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche. ➤ <i>Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.</i>
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE	Coordonnées (nom, prénom, email) de : - 2 personnes de référence (différentes du promoteur) faisant partie du personnel académique d'une institution scientifique, - 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agronomique. ➤ <i>Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis confidentielle sur sa candidature.</i>

En validant et en soumettant un formulaire de candidature, le candidat renonce à avoir accès au contenu des lettres d'avis reçues dans le cadre de sa candidature (promoteur et personnes de référence).

Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.

6. PROCÉDURE DE SÉLECTION, JURYS

6.1 Composition des jurys

Les jurys sont construits à partir de 20 thématiques correspondant aux 20 panels LS et PE de l'ERC (European Research Council). Ces thématiques sont identifiées par une liste de champs-descripteurs ERC complétés par des mots-clés FNRS reflétant certaines spécificités de recherche en Communauté française de Belgique (CFB).

La liste des **20 thématiques** est la suivante :

- **LS1** : Biologie moléculaire, biochimie, biophysique, biologie structurale, biochimie de la transduction du signal
- **LS2** : Génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, bioinformatique, biologie numérique, biostatistique, simulation et modélisation biologiques, systèmes biologiques, épidémiologie génétique

- **LS3** : Biologie cellulaire, physiologie cellulaire, transduction du signal, organogenèse, génétique du développement, plan d'organisation chez les plantes et les animaux
- **LS4** : Physiologie des organes, physiopathologie, endocrinologie, métabolisme, vieillissement, régénération, tumorigénèse, maladies cardio-vasculaires, syndrome métabolique
- **LS5** : Neurobiologie, neuroanatomie, neurophysiologie, neurochimie, neuropharmacologie, imagerie cérébrale, neurosciences des systèmes, troubles neurologiques, psychiatrie
- **LS6** : Immunobiologie, étiologie des troubles immunitaires, microbiologie, virologie, parasitologie, maladies infectieuses à l'échelle de la planète et autres, dynamique de population des maladies infectieuses, médecine vétérinaire
- **LS7** : Étiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, épidémiologie, pharmacie, pharmacologie, médecine clinique, médecine régénératrice, éthique médicale
- **LS8** : Évolution, écologie, comportement animal, biologie des populations, biodiversité, biogéographie, biologie marine, écotoxicologie, biologie des procaryotes
- **LS9** : Sciences de l'agriculture, des animaux, de la pêche, de la sylviculture et des aliments ; biotechnologie, biologie chimique, génie génétique, biologie synthétique, biosciences industrielles, biotechnologie environnementale et remédiation
- **PE1** : Domaines des mathématiques, pures et appliquées, fondements mathématiques des sciences informatiques, physique mathématique et statistiques
- **PE2** : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- **PE3** : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences
- **PE4** : Chimie analytique, chimie théorique, physico-chimie/chimie physique
- **PE5** : Synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique³
- **PE6** : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- **PE7** : Électronique, communication et ingénierie des systèmes
- **PE8** : Conception de produits, conception et contrôle des procédés, méthodes de construction, génie civil, systèmes énergétiques, ingénierie des matériaux
- **PE9** : Astrophysique/chimie/biologie ; système solaire, astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; systèmes planétaires, cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation
- **PE10** : Géographie physique, géologie, géophysique, météorologie, océanographie, climatologie, écologie, changements environnementaux à l'échelle planétaire, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles
- **PE11** : Développement de matériaux avancés : amélioration des performances, modélisation, préparation à grande échelle, modification, adaptation, optimisation, utilisation nouvelle et combinée de matériaux, etc.

Plusieurs jurys peuvent être construits au sein d'une même thématique en fonction du nombre de candidats.

Chaque jury est composé d'un membre d'une institution non universitaire (centre de recherche ou industrie) ainsi que de 6 à 8 membres issus des universités de la CFB, en respectant l'équilibre institutionnel suivant :

- 2 UCLouvain, 2 ULB, 2 ULiège,
- 1 UMon et/ou 1 UNamur selon la discipline concernée.

La composition des jurys FRIA est disponible [ici](#). Elle est susceptible d'évoluer en fonction du nombre de candidats, de la gestion des conflits d'intérêts potentiels (COI) des membres des jurys, ainsi que d'éventuels désistements ou remplacements pour cause d'indisponibilité.

³ Depuis l'appel FRIA 2019, étant donné l'adéquation de la thématique PE3 avec la thématique PE5, le PE5 - jury 2 a été élargi par l'intégration de membres ayant également des compétences de la thématique PE3.

6.2 Validation de la thématique et répartition des dossiers entre jurys d'une même thématique

La thématique choisie par le candidat fait l'objet d'une acceptation ou d'un refus par les Présidents de jury, pour autant que ceux-ci ne soient pas de la même université que le candidat (dans ce cas, un Vice-président sera en charge de cette procédure).

Lorsque la thématique du jury choisi par le candidat comporte plusieurs jurys, le FRIA se réserve le droit de changer le candidat de jury compte tenu du nombre de candidats et de la gestion des conflits d'intérêt potentiels. Le cas échéant, le FRIA est amené à changer le candidat de jury lorsque son (co-)promoteur est membre du jury.

6.3 Fonctionnement des jurys

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

Le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Après l'interview, en l'absence du candidat, le jury débat et lui attribue une note.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITÈRES
Qualité du projet de recherche : Faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, rapport d'activités
Valeur du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

Le jury évalue, pour les candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

Chaque candidat recevra un rapport d'évaluation (en respect de la Charte européenne du chercheur) après la réunion du Conseil d'administration du FRIA de décembre.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privée)

QUESTIONS : bourses-mandats@frs-fnrs.be